

**Fiche de synthèse du contrôle des installations de production d'électricité**

**Organisme de contrôle :**  
**Nom de l'organisme**  
 Agence :  
 Adresse :  
 Tél :

**Personne ayant réalisé le contrôle, et référence du rapport :**  
 Nom :  
 Prénom :  
 Type de contrôle :  
 Numéro de rapport :  
 Date du rapport :  
 Date de la visite sur site :

**Référence du Producteur :**  
 Nom du Producteur :

**Nom et adresse de l'installation :**  
 Nom :  
 Adresse :

**SIRET de l'installation (ou de la régie si public):**

**Puissance électrique raccordée de l'installation (kW) :**  
**N° du contrat réseau :**  
**IDC ou code décompte :**  
**Coordonnées GPS de l'unité de combustion :**

**Installation alimentant un réseau de chaleur :**  
 Oui / Non

**Date de première mise en service de l'installation (GTA) :**

**Contact du producteur sur site :**  
 Nom :  
 Prénom :  
 Tél :  
 Mail :

**Référence du Cocontractant :**

Volets du contrôle		Conformité
<b>Volet 1</b>	<b>Adéquation entre l'installation in situ et sa description dans les documents du référentiel</b>	
Commentaires :		
<b>Volet 2</b>	<b>Données sur le producteur</b>	
Commentaires :		
<b>Volet 3</b>	<b>Conformité du dispositif de comptage</b>	
Commentaires :		
<b>Volet 4</b>	<b>Conformité des conditions d'exploitation</b>	
Commentaires :		
<b>Volet 5</b>	<b>Conformité des éléments juridiques et financiers</b>	
Commentaires :		

Etant donné les résultats du contrôle, l'attestation mentionnée aux articles R. 311-27-1 et R. 314-7 du code de l'énergie **peut être délivrée / ne peut pas être délivrée.**

**Signature du contrôleur :**



Points de contrôle	Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter	
	Oui	Non	Sans objet			
1.1	Nom et adresse de l'installation.				DCC ou CODOA Conditions particulières du contrat d'achat.	
1.2	Nbre et type de générateurs : marque, type, n° de série, tension électrique, puissance électrique nominale.				DCC ou CODOA Conditions particulières du contrat d'achat. Annexe technique ou schéma fourni avec attestation initiale ou attestation précédente (contrôle pério) Plaques signalétiques des machines électrogènes sur site à la date de la visite.	
1.3	Puissance électrique maximale installée				DCC ou CODOA Conditions particulières du contrat d'achat. Plaques signalétiques des machines électrogènes sur site à la date de la visite. Dossier ICPE Relevé des index Attestation de bridage du fournisseur (si besoin)	
1.4	Autoconsommation				DCC ou CODOA Conditions particulières du contrat d'achat. Schéma unifilaire	
1.5	Caractéristiques électriques de l'installation (tension de comptage, tension de livraison, alimentation des auxiliaires, liste des auxiliaires, etc...)				DCC ou CODOA Schéma unifilaire. Contrat CART ou CARD Convention de décompte	
1.6	Validation de la conformité du schéma unifilaire de l'installation				Schéma unifilaire. Contrat CART ou CARD Convention de décompte	
1.7	Présence d'autre moyen de production électrique raccordé au point de livraison (exemples : groupe électrogène de secours, système de stockage de l'électricité pouvant soutirer de l'électricité au réseau et la réinjecter, autre installation EnR de production d'électricité ...)				Annexe du contrat d'achat. Schéma unifilaire.	
1.8	Présence d'un moyen de stockage de l'électricité en lien avec le système concerné				Annexe du contrat d'achat Schéma unifilaire	
1.9	Validation du plan de comptage				DCC Plan de comptage	

Points de contrôle		Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
		Oui	Non	Sans objet		
2.1	Données relatives au producteur.				DCC ou CODOA KBis	
2.2	Données relatives à l'exploitant (si différent du producteur)					
2.3	Données relatives au cocontractant				DCC ou CODOA	

	Points de contrôle	Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
		Oui	Non	Sans objet		
3.1	Caractéristiques du ou des comptage(s) <u>d'énergie en sortie de chaudière</u> - (nombre, marque, modèle, n° de série, etc...) Type de comptage en accord avec le contrat Propriété du comptage à préciser en commentaires : producteur ou fournisseur.				Constat sur site	
3.2	Intégrité de la chaîne de mesure <u>d'énergie en sortie de chaudière</u> suivant le schéma de plombage				DCC Plan de comptage Constat sur site	
3.3	Précision de la mesure <u>d'énergie en sortie de chaudière</u>				Constat sur site	
3.4	Caractéristiques du ou des comptage(s) <u>d'énergie thermique valorisée</u> vendue ou autoconsommée - (nombre, marque, modèle, n° de série, etc...) Type de comptage en accord avec le contrat Propriété du comptage à préciser en commentaires : producteur ou fournisseur.				Constat sur site	
3.5	Intégrité de la chaîne de mesure <u>thermique valorisée</u> vendue ou autoconsommée suivant le schéma de plombage				DCC Plan de comptage Constat sur site	
3.6	Précision de la mesure <u>thermique valorisée</u> vendue ou autoconsommée				Constat sur site	
3.7	Caractéristiques du ou des comptage(s) <u>électrique(s) valorisée</u> vendue ou autoconsommée - (nombre, marque, modèle, n° de série, etc...) Type de comptage en accord avec le contrat (net d'auxiliaire) Propriété du comptage à préciser en commentaires : producteur ou fournisseur.				Contrat CART ou CARD Convention entre le producteur et le gestionnaire de réseau Schéma unifilaire Constat sur site	
3.8	Intégrité de la chaîne de mesure <u>électrique valorisée</u> vendue ou autoconsommée suivant le schéma de plombage				Schéma unifilaire Constat sur site	
3.9	Précision de la mesure <u>électrique valorisée</u> vendue ou autoconsommée (classe de précision du compteur, des TC et TP : exemple classe de précision 0,5).				Documentation compteur et transformateurs. Contrat CART ou CARD	
3.10	Caractéristiques du ou des comptage(s) <u>en cas d'utilisation d'énergie non renouvelable pour l'installation de production électrique</u> - (nombre, marque, modèle, n° de série, etc...) Type de comptage en accord avec le contrat (brut ou net d'auxiliaire) Propriété du comptage à préciser en commentaires : producteur ou fournisseur.				Constat sur site	
3.11	Intégrité de la chaîne de mesure <u>en cas d'utilisation d'énergie non renouvelable pour l'installation</u> suivant le schéma de plombage				DCC Plan de comptage Constat sur site	
3.12	Précision de la mesure <u>en cas d'utilisation d'énergie non renouvelable pour l'installation</u>				Constat sur site	

Points de contrôle		Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
		Oui	Non	Sans objet		
4.1	Conformité du point de livraison.				Convention entre le producteur et le gestionnaire de réseau Conditions particulières de contrat Constat sur site	
4.2	Numéro de contrat réseau				Contrat CARD ou CART	
4.3	Identifiant de comptage. IDC si installation rattachée au réseau public de distribution. EIC si installation rattachée au réseau public de transport.				Contrat CARD ou CART	
4.4	Conformité de la tension au point de livraison.				DCC convention entre le producteur et le gestionnaire de réseau Constat sur site	
4.5	Pour les installations bénéficiant de la prime à l'efficacité énergétique : Respect du calcul de l'efficacité énergétique V				Historique des index Documents conditionnant le versement de la prime tels que définis dans le contrat d'obligation d'achat : 1- A la mise en service de l'installation 2- A la fin de chaque période de calcul de V 3- périodiquement, les certificats / rapports d'intervention sur l'ensemble des équipements intervenant dans le comptage de l'énergie Calcul d'incertitude le cas échéant	
4.6	Fraction d'énergie non renouvelable consommée par l'installation / an < 20% de la quantité d'énergie électrique produite par l'installation				Attestation annuelle producteur Historique des index compteurs Contrats et factures fournisseurs	

Points de contrôle		Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
		Oui	Non	Sans objet		
5.1	Contrôle des justificatifs relatifs aux investissements réalisés par le producteur pour rénover son installation				Factures d'achat composants Facture correspondant à l'électricité produite depuis la mise en service de l'installation Attestation sur l'honneur du producteur	

